INFO GESTION LOCALE

Groupement de commandes dématérialisation

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

GROUPEMENT DE COMMANDES DÉMATÉRIALISATION

Présentation du groupement de commandes

Depuis 2005, le groupement de commandes dématérialisation des procédures accompagne les collectivités dans la transition numérique en leur proposant une solution clé en main et des tarifs particulièrement attractifs.

Les fournitures et services proposés par le groupement de commandes

Pour accompagner les collectivités dans la transition numérique, le groupement de commandes dématérialisation déploie les lots suivants :

Lot 1 : Profil acheteur – Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Il s'agit de la plateforme dématérialisée permettant la création, la gestion et le suivi des procédures de passation des marchés publics. Le recours à ces plateformes est aujourd'hui obligatoire.

Le groupement permet de commander des abonnements annuels afin que vous puissiez passer vos marchés en toute sérénité.

Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Les actes des collectivités territoriales ainsi que certains marchés doivent être transmis au contrôle de légalité. Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique par le système d'information @CTES.

Le groupement de commandes propose des abonnements annuels afin que vous puissiez télétransmettre l'ensemble de vos actes à la préfecture.

Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique

Les obligations comptables entrainent de très nombreux échanges avec votre trésorier-payeur. Afin de réduire les impressions et de fluidifier le traitement des échanges comptable, le groupement de commandes propose des abonnements annuels pour la dématérialisation de l'ensemble de vos éléments comptables.

Lot 4 : Signature électronique

Une signature électronique est l'équivalent dématérialisé d'une signature manuscrite. Elle permet d'apposer sa signature sur un document électronique depuis n'importe quel ordinateur.

Elle est généralement installée sur une clé USB et peut être appelée « certificat électronique » ou encore « clé RGS ».

Les signatures électroniques sont primordiales à la mise en place de la dématérialisation. Le groupement permet de commander des clés afin de signer vos documents. Ces clés fonctionnent avec tous les logiciels et ordinateurs.

Lot 5 : Convocation électronique

L'organisation des assemblées délibérantes et la convocation des élus peuvent représenter une lourde charge de travail. La convocation électronique permet de fluidifier et d'accélérer l'organisation de vos séances, tout en faisant bénéficier les élus d'une solution simple et pratique de consultation des ordres du jour.

Le groupement permet de commander des abonnements annuels pour convoquer et gérer vos assemblées le plus simplement possible.

Lot 6 : Parapheur électronique

Équivalents dématérialisés de vos parapheurs papier, les parapheurs électroniques permettent de créer un circuit de validation d'un document numérique jusqu'à sa signature électronique éventuelle.

Le paramétrage du parapheur est intuitif et vous permet de réduire vos impressions, fluidifier le contrôle et la validation de vos actes et accélérer le temps de traitement de vos dossiers. Le groupement de commandes propose des abonnements annuels pour un logiciel de parapheurs électroniques.

Fonctionnement du groupement

Le groupement de commandes permet aux membres adhérents de bénéficier de marchés publics passés par le coordinateur en leur nom et pour leur compte.

Mise en concurrence

La mise en concurrence et la passation des marchés publics sont assurées par le coordinateur du groupement. Cette procédure longue et fastidieuse n'aura donc pas à être effectuée au sein de votre collectivité. Celle-ci permettra d'obtenir des tarifs très avantageux pour les prestations que vous aurez sélectionnées.

../..

Modalité de commande

Ces marchés fonctionnent grâce à des accords-cadres. Ainsi vous pourrez transmettre des bons de commande chaque année au coordinateur afin d'acheter les prestations et fournitures dont vous avez besoin.

Ce mode de fonctionnement permet d'assurer une totale liberté de commande. Si vous n'avez pas de besoin lors d'une année, il vous suffit de ne pas transmettre de bon de commande.

Durée du groupement de commande

Au regard du besoin constant des collectivités en matière de dématérialisation, le nouveau groupement de commandes dématérialisation des procédures sera créé selon une convention à durée indéterminée.

Cette nouvelle forme de groupement permet de faciliter l'adhésion au groupement et d'obtenir des tarifs encore plus intéressants.

Concrètement, ce groupement permet aux membres adhérents de bénéficier d'un cadre de référence pour leurs achats, tout en satisfaisant aux exigences de remise en concurrence périodique.

Ce montage juridique permettra ainsi d'organiser plusieurs marchés et accords-cadres au sein d'une même convention. (*cf. le schéma de fonctionnement du groupement à durée indéterminée ci-dessous*)

Adhésion et retrait du groupement de commandes

Une nouvelle période d'adhésion précédera chaque remise en concurrence des marchés et accords-cadres. **Attention, cette période d'adhésion ne pourra avoir lieu qu'une fois tous les 4 ans.**

L'actuelle période d'adhésion a lieu du 1er novembre 2021 au 30 juin 2022. Pour adhérer, les collectivités devront compléter les 4 étapes décrites dans le document « Procédure d'adhésion au groupement » du dossier d'adhésion.

Si les adhésions ne peuvent avoir lieu qu'une fois tous les quatre ans, vous serez libre de vous retirer tous les ans. Pour cela il vous suffira de prévenir le coordinateur de votre intention de sortir du groupement de commandes avant la fin de l'année civile en cours.

Les frais de participation

Le coordinateur du groupement ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de sa mission, mais une indemnisation des frais afférant au fonctionnement du groupement, à la préparation et à la passation des marchés publics.

Sont exonérés des facturations de « type 2 » la caisse des écoles et le CCAS d'une commune adhérente.

Date limite de dépôt des dossiers
30 juin 2022

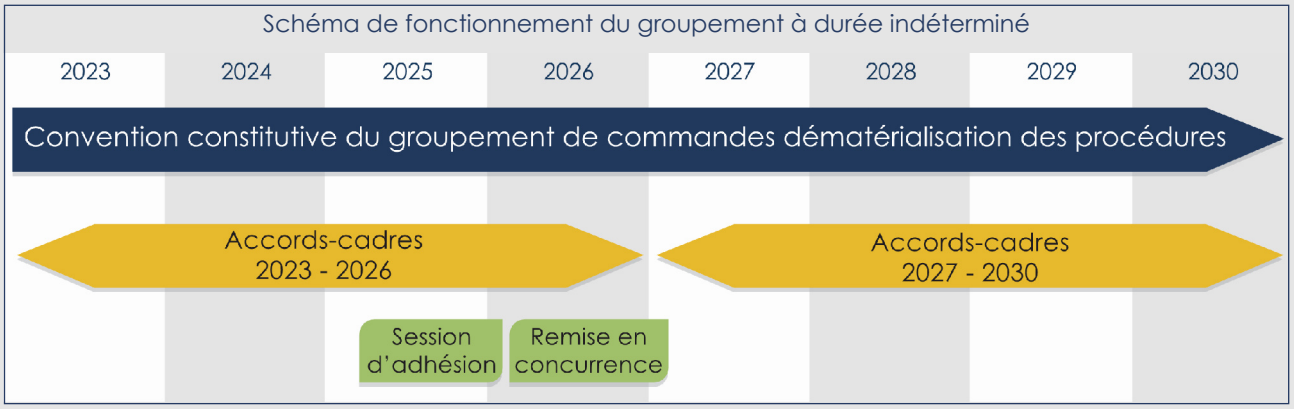

	1re année d'adhésion *(type 1)*	Années ultérieures d'adhésion *(type 2)*
Collectivités et établissements non affiliés à un centre de gestion	**270 €**	**72 €**
Tarifs aux collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion		
Communes jusqu'à 1 000 habitants	**133 €**	**37 €**
Communes de 1 001 à 3 500 habitants	**151 €**	**44 €**
Communes de 3 501 à 5 000 habitants ou établissements publics de moins de 50 agents	**158 €**	**47 €**
Communes de 5 001 à 10 000 habitants ou établissements de 51 à 100 agents	**182 €**	**53 €**
Communes de 10 001 à 20 000 habitants ou établissements de 101 à 350 agents	**197 €**	**57 €**
Communes de plus de 20 000 habitants ou établissements de plus de 350 agents	**241 €**	**63 €**

Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :

Service conseil en contrats publics
Nicolas BURBLIS au 01 39 49 70 21 ou Jules SOBASZEK au 01 39 49 70 26
contrats.publics.cig@cigversailles.org